



AVIS AU PUBLIC COMMODO ET INCOMMODO

Objet: Autorisation d'exploitation (classe 3)

Il est porté à la connaissance du public que, par l'arrêté N°3/24/0339 du 5 mai 2025, le ministre ayant l'Environnement dans ses attributions a autorisé

à la société PROXIMUS LUXEMBOURG SA l'exploitation d'un site d'installations radioélectriques fixe à Pétange, Section A de Pétange, numéro cadastral 1507/8173, LUREF 58017 E 69214 N.

L'arrêté ministériel a été déposé au service environnement de la commune de Pétange et pourra y être consulté par tous les intéressés.

Conformément à l'article 19 de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours contre les décisions intervenues est ouvert devant le tribunal administratif, qui statuera comme juge de fond.

Ce recours doit être interjeté sous peine de déchéance dans le délai de quarante jours (du 8 mai au 17 juin 2025 inclus).

Pétange, le 7 mai 2025
Pour le collège des bourgmestre et échevins

Le secrétaire,

Le bourgmestre,